

*Questions orales*

[Français]

**LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ  
CANADIENNE**

**M. Denis Pronovost (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, pour une cinquième année consécutive, la Semaine nationale de la citoyenneté canadienne est au rendez-vous. La célébration de la Semaine nationale de la citoyenneté canadienne nous rappelle que la citoyenneté vise chacun de nous. La citoyenneté canadienne n'est pas une simple condition technique à remplir pour obtenir le droit de vote ou pour obtenir un passeport. J'inviterais donc, monsieur le Président, les députés du Bloc québécois qui sont en cette Chambre de cesser de travailler à détruire notre pays le Canada, mais plutôt de travailler avec nous afin de reconstruire notre pays le Canada sur de meilleures bases afin d'assurer à tous les Québécois et à toutes les Québécoises un meilleur avenir au sein de notre pays le Canada.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, les États-Unis ont contesté la décision de la commission binationale, mise sur pied sous l'Accord de libre-échange, portant sur la cause du porc canadien. Hier, à New York, le ministre du Commerce extérieur a déclaré dans un discours que si l'appel des États-Unis est accueilli, cela va nuire considérablement à l'Accord de libre-échange et aura des répercussions sur la participation du Canada dans ses négociations avec le Mexique et les États-Unis. Je demande donc au premier ministre: Est-ce que son ministre parlait au nom du gouvernement quand il a déclaré à New-York que l'Accord de libre-échange souffrait de malaise sérieux?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, la citation exacte du ministre est la suivante:

[Traduction]

«Si cet appel extraordinaire est couronné de succès, cela nuira considérablement à l'Accord de libre-échange et réduira de beaucoup l'appui pour cet accord au Canada. Naturellement, cela aura des répercussions sur la décision du Canada de conclure ou non tout autre accord de libre-échange.»

[Français]

C'est la position du ministre et c'est la position du gouvernement. Nous voyons et nous regardons avec beaucoup de sérieux l'invocation d'une clause extraordinaire pour défendre une cause ordinaire par les Américains. La clause extraordinaire a été négociée pour des raisons tout à fait précises et le gouvernement canadien ne partage, nullement la décision du gouvernement américain d'invoquer cette clause extraordinaire en pareille circonstance. Cela a pour effet de diluer l'impact d'un processus décisionnel important. Nous allons regarder et nous allons poursuivre tout cela avec énormément d'attention et de vigueur.

[Traduction]

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur n'a pas été le seul à affirmer que l'Accord de libre-échange serait remis en question en cas de succès de cet appel. Il y a une semaine, Simon Reisman, le négociateur en chef de l'Accord de libre-échange a déclaré que s'il était possible d'attaquer le groupe binational et de contester ses décisions, il faudrait alors réexaminer tout l'accord, car ce groupe était vraiment essentiel.

• (1420)

Étant donné que le ministre et le négociateur en chef du Canada affirment que l'accord commercial peut donner lieu à des abus, le premier ministre va-t-il reconnaître qu'il comporte des lacunes et va-t-il prendre des mesures pour les corriger rapidement?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je connais fort bien la position de l'ancien chef du Parti libéral au sujet de l'Accord de libre-échange. Nous ne savons toujours pas si le nouveau chef est en faveur ou contre.

Le mécanisme de règlement des différends est un élément important de l'Accord de libre-échange. En fait, je pense qu'il est probablement juste de dire que le gouvernement fédéral n'aurait certes pas conclu cet accord sans un mécanisme impartial de règlement des différends.

Dans les dispositions qui ont été négociées, on prévoyait notamment ce recours à une mesure extraordinaire. Il était manifeste qu'on ne devait s'en servir que dans les cas les plus exceptionnels. Cela comprend notamment une fraude de la part de l'un des juges.

Selon nous, le recours à cette clause, pour contester la décision favorable au Canada relativement au porc, constitue un abus du processus. Le Canada a gagné sa cause de façon tout à fait équitable. Les Américains ont abusé